

BREST. St Sauveur

Enquête de l'an 12

1809. Chapelle, presbytère

1814 état de biens

Le M^r Thomas, excellent prêtre qui en la seule fontaine d'une

Brest le 21 Pluviose an 12 — dix février 1804.

Messieurs

j'ai l'honneur de répondre aux questions que vous m'avez proposées

à la 1^{re} Le patron de mon Eglise est St Sauveur

à la 2^{de} il y a au moins quatre à cinq mille âmes dans cette paroisse et environ douze mille Communiquants, sans y comprendre les militaires et les marins. j'ai environ 700 enfants français et Bretons inscrits pour la première la 2^{de} et la 3^{de} Communion.

à la 3^{de} il est presque de nécessité absolue qu'il y ait quatre ou cinq prêtres avec le Curé pour le service de cette population pour vous qui offre beaucoup de difficultés par la position de ses rues qui exigent la fatigue de monter et de descendre partout, la majeure partie des habitants sont très pauvres

à la 4^{de} M. L'Evêque à son dernier passage à Brest a organisé, suivant la lettre dont il m'a honorée, le Clergé de St Sauveur et a nommé pour 1^{er} vicaires sur ma demande

1^o M^r Combren ex-devant prêtre à St Louis de Brest, qui ne fait pas le Breton, mais qui est en état de très bien, je dois ici observer que près d'un tiers de la paroisse ne parle que le Breton, surtout pour recevoir les sacrements.

2^o M. Le Souverain pour 2^d vicaires, mais il m'a dit lui-même et M. L'Evêque me l'a écrit qu'il ne devait demeurer ici que jusqu'à ce qu'il ordure devant aller à pleud'vi très bien avec son oncle dans les parois. M^r Le Souverain est un homme d'une ~~forte~~ susceptible de travail surtout à la Campagne. il a famille dans ces parages

3^o la même organisation comprend pour prêtres habitués M^r Gestin qui fait le Breton, il est susceptible de travail et qui s'y livre avec courage.

4^o M^r Thomas, excellent prêtre qui est la seule fontaine d'une



perce paralétique, qu'on aurait dû placer plus avant qu'on l'a
pour soulager son pauvre père, mais qui est lui-même d'une santé
si faible qu'à peine peut-il dire la messe de temps en temps et très
rarement. je vous transmet et joint les déclarations qu'il m'a fournies

je vous prie de vous adresser à l'administration des sacrements avec M^{rs}
Combrun, pour vous en procurer peu de temps, et ensuite, je demanderais
à la fin de M^{rs} le curé ou un vicaire, mais il est nécessaire
qu'il sache le Breton et qu'il ait la force et le courage de
travailler beaucoup.

à la 5^e il m'est impossible, quant à présent de répondre à cette
question.

à la 6^e je me nomme Jacques Louis Guino né à Guingamp
évêché de Tréguier le 19 juin 1734. ordonné d'abord pour l'asthme,
les le moins, le sous-diaconat et le diaconat par M^{rs} le Bonnet
de Kervarroc un évêque de Tréguier, et ordonné prêtre au mois de
septembre 1738 par M^{rs} l'évêque de St-Brieuc Theopant du Bigon, ~~suivant~~
suivant les lettres de mes ordres reçus qui je suis prêt à représenter

à la 7^e il y a dans ce Canton qu'une fabrique qui est St Pierre
qu'il s'agit, et M^{rs} Lannai prêtre desservant y reside régulièrement

à la 8^e il y a dans la paroisse une chapelle qui servait et devant
de congrégation, elle est nécessaire pour les cathédrales et je desirais
qu'elle soit conservée pour ce usage. Sur le pont Existe la chapelle de
Kervarroc une acquise par M^{rs} Bouliques, il existe encore l'église de
Capucins, je ne la crois pas vendue

à la 9^e je ne connais dans cette paroisse ni chapelle domestique
ni oratoires.

je transmet et joint les déclarations demandées par M^{rs} le curé

Les présentes dépenses certifiées véritables et effectuées
Brest le 21 pluviôse an 12^e Guino Guin est curé de St-Brieuc



Arzet. (René) natif de la paroisse St Sauveur de Brest, né le
Douze novembre 1764. à été promu au Sacerdoce par
M^{gr} Le marquis, (Auguste René Louis), évêque de Tréguier,
Le Vingt novembre 1791.

en foi de quoi il a signé Le Prêtre. à St Sauveur
Le 17. Mars 1791. au Douze.

René Arzet prêtre de St Sauveur de Brest



Thomas, c Laurent. J natif de la paroisse Saint Germain
de Cerennes, est né le Dix Sept mai 1745, et a été
promu au sacerdoce le vingt cinq mai 1771. par
M^{gr} Pierre Maucel de la Mugauchère, Evêque
de Nantes.
en foi de quoi il a signé Le Present Le Dix Sept
plusior au Douze.

Laurent Thomas p^{re} Bénédiction habitué de St
Sauveur.



Scouarnec / Edouard N. C. Scouarnec Natif de la
paroisse de Sibiril Né le 13 octobre 1764
mais ad tutiorem cautelam ayez la
bonté d'avoir recours à mon extrait
D'age qui se trouve chez M^r le coq à
quimper. j'ai été promu au sacerdoce par
Mgr Jean François De la Marche Evêque
De Leon Le 20 mars 1790 Sabbato ante
Dominicam passionis

Edouard N. C. Scouarnec vicaire de
St sauveur de Brest



Jestin J. Jean Marie, natif de la paroisse St Louis de Brest
est né le vingt trois octobre 1760., et a été prouvé au
Sacerdoce par M^{gr} Jean François de la Marche, Evêque
de Léon le vingt trois Septembre 1786.
en foi de quoi il a signé Le Prêtre. à St Sauveur
Le 17. Mars au Douze.

Jestin prêtre de St Sauveur



Comsrun. (Jean Louis) natif de la paroisse Saint
nicolas de Coutances, est né le quinze Mai
1763. Et a été promu au Sacerdoce le vingt
Deux Septembre 1787. par M^{gr} au ge François
De Talarn De chalmazel, évêque de Coutances.
en foi de quoi il a signé le présent.
à St Sauveur de Breit le Dix Sept pluviose au Douze.

Jean Louis Comsrun,
Premier vicaire de St Sauveur
De Breit

+
à St Sauveur de Brest le 5 juillet 1805



Monsieur et très cher abbé

Un de mes premiers devoirs fera d'obéir dans toutes les circonstances à mon Evêque; votre lettre d'aujourd'hui de ce mois ne m'en est parvenue que le 4. et je ne prend pas un moment pour y répondre.

1^{re} Il ne m'est guère possible de vous donner le nombre exact des Communiquants de la paroisse qui a été confiée à mes soins, parce que la Commune de Brest, pour éviter les surcharges qui pourraient avoir lieu pour les patentes ne porte pas la population de secours dans le véritable nombre qui existe, ce qui y a de certain c'est que pour le jubilé que j'ai donné en forme de mission il y a eu onze mille sept cent qui ont communiqué, ainsi je puis supposer sans une erreur considérable que la Cure de St Sauveur de Brest contient de 13 à 14 mille âmes.

2^o La paroisse de secours étant renfermée dans les murs de la ville de Brest dont elle fait partie et est administrée par le même Maire et la même Commune n'offre d'autres

difficultés pour le service de la paroisse que celles des nœs extrêmement
escarpés et le spectacle desolant de la pauvreté et de la plus
grande misère

3^e nous n'avons ici qu'un Casuel très modique parce que la
pauvreté et la misère des habitants nécessitent les enterrements
gratuits ce qui forme à peu près le tiers

4^e mon âge de 72 ans ne me permet pas de Courir Extérieurement
mais cependant ma santé et le peu de forces qui me restent
me permettent de remplir toutes mes fonctions Comme jadis
faits exactement tous les Dimanches, Confessions &c. &c.

5^e la modicité du Casuel ne permet pas d'admettre au
partage du Casuel plus de quatre prêtres et moi qui partage
tout avec eux. parce que leur très modique part du Casuel
ainsi partagée ne s'élève pas à plus de 50^e ou 55^e annués
Communes.

6^e nous sommes ici 7 prêtres dont deux ne partagent
pas le Casuel.

J'avais M^r Thomas qui confesse lui-même ou dix paroissiens
néanmoins point le service aux malades qui est absolument
volontaire et pour cet effet a déclaré par écrit son
espérance de notre Casuel s'engageant au partage. il est âgé
de 60 ans et était avant la révolution Benedictin.

L'autre Nomme M^r Jostin majord (parce que j'ai eu deux festins)
était placé prêtre desservant à Landerneau, mais qui ne s'y
plaisant pas, a quitté l'autre le gré de ses supérieurs cette place
pour venir (contre mon gré) s'établir à Landerneau où
il dit simplement la messe, sans autres fonctions.

Quant aux autres prêtres qui travaillent avec moi
quand M^r notre évêque me demandera leurs qualités
personnelles, je lui en rendrai le Compte le plus exact
en l'honneur et confiance.

J'avais eu devant demandé à M^r André de vouloir
bien demander Comme oratoire l'édifice qui servait
eu devant pour la Congrégation et qui est devenus plus
nécessaire que notre Eglise est trop petite pour le nombre
des paroissiens elle ferait d'une grande utilité et principalement
pour y établir les Catéchisiers, mais cet objet lui aura
sans doute le sursis parce qu'il ne m'en a jamais rien dit
je desire d'avoir satisfait Comme je le desirais à vos
demandes.

J'ai l'honneur d'être avec Bien du Respect

Monsieur l'abbé

Votre très humble et très
obéissant serviteur

— G. L. G. de Landerneau

Co.

Y

+ M

M. L'abbé de

Chancellerie hon. de quinquas en son
hôtel

Y Landerocau



Co.

Y M

Mennu L'abbé Trévis

Chancière hon de quinquet en son
bôte

Y Landerrecu



Exposition franche et sincère, autant que j'ai pu
en avoir connaissance, du Caractère et de la moralité
de chacun de M^{rs} les prêtres qui résident et servent
cette paroisse, pour être présentée à Monseigneur
l'Evêque, qui prendra à leur égard, les dispositions
qu'il jugera convenables et nécessaires, pour le
Bien de la Religion, le Bon ordre et le Bonheur
de cette paroisse.



M^r Combrun vicaire
ne fait pas le Breton

Je n'ai commencé à connaître M^r Combrun que lors-
que Monseigneur votre prédécesseur vint à Breton pour
y organiser le Clergé de cet arrondissement, dépourvu,
en entrant dans cette paroisse, de presque tous secours
par la nomination de M^r Launay à la Subérrale
de St Pierre Guilpignon dépendant de cette paroisse
et celle de M^r Riquin à Bohary; on m'indiqua M^r
Combrun comme ne devant ^{pas} être employé à St Louis
où il résiderait, je m'adressais alors à feu M^r Boissière
qui jouissait de la Confiance du seigneur Evêque, qui
qui m'assura que si je le demandais au p^ret pour vicaire,
qu'il me l'accorderait, mais il ^{me} prévint, en même temps,
que je devais lui demander aussi feu M^r le Secourne,
qu'il m'avait destiné pour second vicaire, je suivis ce
Conseil et mon Evêque organisa lui-même le Clergé
de cette paroisse suivant la note écrite de sa main
que j'ai l'honneur de vous présenter.

quatre jours après cette organisation, je vins

une lettre anonyme de Brest contre les mœurs et la conduite
de M^r Combrun, je la voulai, sans la lui communiquer,
mais je pris la prudente résolution de m'appliquer très
soigneusement à examiner sa conduite et sa moralité, j'y
ajoutai quelques informations sans affectation, et depuis
ce temps là, jusqu'à présent, je ne lui ai perdu un seul
jour de vue, je me suis très fréquemment rendu chez lui
à toutes sortes d'heures, et j'ai également exigé qu'il vînt
chez moi deux fois le jour quand j'étais incommodé, je
me suis également informé des maisons qu'il fréquentait
à Brest et j'ai su qu'il ne voyait que des personnes honnêtes,
qui s'estiment, d'après de pareilles précautions et une
surveillance aussi assidue; je puis, monseigneur, vous
assurer en honneur et en conscience, et devant Dieu, que
je n'ai trouvé ni dans les mœurs ni dans la conduite
de M^r Combrun, du moins jusqu'à présent, rien à reprendre
et qu'il me semble que les rapports qui vous ont été communiqués
approchent beaucoup de la Calomnie.

J'ai l'honneur de vous observer, ^{à que M^r Combrun} ^{et de l'aggravement}
de présenter un visage enflammé qui, au premier abord,
peut paraître déigner une habitude à se livrer à la
Boisson, mais à cet égard j'ai consulté, en plaisant, un
habile médecin qui le connaît depuis dix ans; et qui m'a
assuré que cette rougeur provenait d'un foye acide qui est
continuellement enflammé.

Après ce rapport, je dois vous exposer sa conduite
relativement à ses services comme lectionnaire et vicarier
1^o il est le seul qui puisse me suppléer pour les Prônes
quelques fois pour les discours au sermon, tous les

à mon entrée dans cette paroisse il y était très habitué
ce n'est en une mauvaise tête et mauvaise langue, peu
et très peu sociable parce qu'il est mordant et diffidèle,
il est soupçonné de boire un petit coup de trop, sans
cependant paraître ivre, il est protégé par quelques
personnes de cette ville; il Combrun a devenu infirme,
il faisait à mon arrivée dans cette paroisse, partie
de la Communauté des prêtres; mais son humeur et sa
pauvre tête l'ont déterminé à vouloir être absolument
libre et pour cet effet, il a volontairement renoncé
au partage qui existait entre nous et pour qu'on n'en
pût douter, il a porté lui même et signé son abdication
sur le registre du Curé et la sousigné, mais depuis
cette renonciation, ayant eu diverses fois l'obligation
de le reprendre pour ses jactances indecentes et
ses vociférations scandaleuses aux chœurs pendant la
célébration des offices, il a pris le parti de ne plus
paraître aux chœurs ni dans l'église ^{que} pour y dire la
messe et la fleur de sa commodité. Il ne
s'en est même pas présenté à la Communion pascale des
jeudy 1^{er}

M^r Justin Major. fait le Breton

M^r Justin Major, avait été placé lors de
l'organisation de la Subcurale de Landevennec, où
ne se plaisant pas, il a abandonné cette place pour se
relaxer dans cette paroisse où il avait eu devant
lui, il a commis une faute grave en quittant
sans la permission de ses supérieurs, la place qu'il

avait accepté pour habiter la ville qui lui valait de
préférence, à la Campagne qu'il n'aimait pas, les supérieurs
l'ont laissé ici sans pouvoir et y vit de l'honneur de
ses menes et en faisaient les petites écoles aux enfants, comme
cette triste venance est insuffisante pour la subsistance
je l'ai employé à dire les dimanches et fêtes à la
porrière du matin en chaire et à célébrer la messe matinales
et lui ai accordé sa présence aux enterrements sans portage
au Casuel, il est verté sans pouvoir pour la Confirmation.
il est âgé d'environ 54 ans, il paraît fort et robuste
je n'ai eu aucune plainte contre sa conduite ni ses
mœurs, je ne connais pas beaucoup ses moyens qui m'ont
paraître bornés et son Education est un peu rustique,
il pourrait convenir à la Campagne, mais ~~il~~ a beaucoup
de répugnance pour un pareil séjour qui, dit-il, est
contraire à sa santé, il se plaît beaucoup mieux à la ville
il est très exact à célébrer la messe matinales.



La subcurale de cette paroisse
est St Pierre qu'il pignou

M^r Launay est placé dans cette Eglise qui est une
excellente place. comme je n'ai presque point de relation
avec M^r Launay, je ne puis rendre aucun compte
à ces Eglise

Si M^r ne peut pas nous accorder au moins 10 ou 12
jours pour préparer de 13 à 14 cent personnes à la
Confirmation et pour les confirmer il est impossible qu'ils
puissent le faire cette année.

8
avait accepté pour habiter la ville qui lui plaît d'une
préférence, à la Campagne qui n'aime pas, les supérieurs
l'ont laissé ici sans pouvoir et y vit de l'honneur et de
ses menes, et en faisant les petites écoles aux enfants, comme
cette triste venance est insuffisante pour la subsistance
je l'ai employé à dire les dimanches et fêtes à dire la
prière du matin en chaire, et à célébrer la messe matinales
et lui ai accordé sa présence aux enterrements sans partage
en casuel, il est resté sans pouvoir pour la Confirmation.
il est âgé d'environ 54 ans, il paraît fort et robuste
je n'ai eu aucune plainte contre sa conduite ni ses
mœurs, je ne connais pas beaucoup ses moyens qui m'ont
paru bornés et son Education est un peu rustique,
il pourrait convenir à la Campagne, mais ~~il~~ a beaucoup
de répugnance pour un pareil séjour qui, dit-il, est
contraire à sa santé, il se plaît beaucoup mieux à la ville
il est très exact à célébrer la messe matinales.



La subcurale de cette paroisse
est St Pierre qu'il pignou

M^r Lannay est placé dans cette Eglise qui est une
excellente place. comme je n'ai presque point de relation
avec M^r Lannay, je ne puis rendre aucun compte
à cet égard

Si M^r ne peut pas nous accorder au moins 10 ou 12
jours pour préparer de 13 à 14 cent personnes à la
Confirmation et pour les confirmer, il est impossible qu'ils

3.
autres en sont absolument incapables. 2°. je l'ai chargé de
l'instruction des enfants pour le Catéchisme, et il s'acquitte
parfaitement bien de cet important emploi avec beaucoup
grande assiduité pendant les deux tiers de l'année.
3°. c'est lui qui instruit et dirige les enfants de Chœur, c'est
lui qui leur apprend à lire, à écrire et le chant de l'Eglise.
4°. il confesse beaucoup de monde. 5°. son séjour habituel
est la sacristie haute ou basse, pour être à tous moments
en état d'administrer les sacrements à tous ceux qui en
demandent dans le besoin. (ce que les autres ne font pas)
6°. il a la voix forte et beaucoup de méthode. 7°. il ne
s'abrite jamais sans rien prévenir. (ce que les autres ne
font pas) 8°. il est en outre chargé de la recette de notre
petit Cœur, voilà, monseigneur tout ce que j'ai vu
relativement à M^r Combien. D'après ce rapport, vous
en disposerez comme vous le jugerez convenable, je
remets le tout entièrement à votre disposition, avec une
parfaite obéissance de ma part.

M^r Arzel sieur le Breton

L'année passée j'eus le douleur de perdre M^r Le
seigneur 2^d vicaire que Monseigneur votre prédécesseur
m'avait accordé. après cette mort, je demandai à M^r
les vicaires généraux M^r Arzel prêtre habitué de cette
paroisse pour le remplacer dans les mêmes fonctions,
ce qui me fut de suite accordé. mais malheureusement
depuis cette époque ^{et même} ~~et un peu avant~~, il s'est trouvé
habituellement malade et depuis deux ans et demi

que j'occupe cette paroisse, à peine a-t-il rendu quelques services à l'Eglise pendant quatre ou cinq mois et en fin depuis plus d'un an passé, il n'a pas mis les pieds dans notre Eglise, cependant, on lui a remis avec exactitude sa part du Caruel comme les autres ^{autres} pasteurs qui travaillent. Je crois de bonnes mœurs et de ^{la} Conduite, si cependant je voulais m'en rapporter aux différents rapports, qui m'ont été fait, il croit soutenir sa faible santé par les Boisson d'eau-de-vie et d'autres liqueurs, ^{majorités} le rapproche le plus réel que j'ai pu lui faire c'est qu'étant habituellement malade pendant plus d'une année, de n'avoir pas, pour l'éducation publique, ^{si demandez} approche, ou même de demander les sacrements même pendant la dernière paque. L'arrivée prochaine de Monseigneur l'a déterminé à s'en aller en ville de la Campagne où il a passé plusieurs semaines chez Mr Couron maître des forêts, il n'en a pas revendu au bout d'un quart et je n'ai appris que par hasard qu'il y séjournerait, à son retour, il a continué à ne pas paraître à l'Eglise, quoique j'ai été instruit qu'il accepte des repas en ville. Lorsque je l'ai vu près de l'Eglise à son retour, il m'a dit que sa santé s'accommodait mieux à la Campagne qu'à la ville, je lui connais peu de moyens pour remplir les fonctions ecclésiastiques à la tête du Gouvernement d'une Cure ou subaiguille vides, Monseigneur, la vérité, vous voudrez s'en

attendre sur l'égard de ces arrangements que vous jugerez convenables

M^r Lesce fait le Breton

Depuis, après la mort de Mr le bonhomme et la maladie habituelle de Mr Arzel, de secours absolument nécessaire pour une paroisse aussi considérable que celle de Recouvrance, je consultai M^r le Royer et son oncle qui m'étaient venus voir chez moi, pour m'indiquer un prêtre qui put venir à mon secours, ils m'engagèrent à demander M^r Lesce que je ne connaissais pas, il était alors de passage de St Mien petite subaiguille de deux ou trois cent ans, j'en ai bien de la peine à l'obtenir de M^r votre oncle mais enfin la nécessité où je me trouvais et l'indulgence de la place qu'il occupait, le D^e m'indiqua me l'accorder. Il est dans cette paroisse depuis environ dix huit mois; c'est un ancien Benedictin âgé d'environ de 62 ans, ne pouvant trouver ici à proximité un logement, je l'ai placé dans le presbytère chez moi où il tient son ménage avec un Evénier et sa femme, il ne peut pas prêcher ni faire la prière, sa Conduite Extérieure n'a pas été aussi régulière il Confesse beaucoup de monde surtout dans le peuple, il remplit bien ses fonctions pour l'administration des sacrements, mais on lui reproche d'affecter une trop grande popularité parmi le peuple, et ses repas soit à Recouvrance soit à l'autre partie de la ville de St Mien pendant ses absences fréquentes, on lui reproche encore d'occuper des honnoraires de Messes pour le donner en grand nombre aux prêtres étrangers à la paroisse.

Heu, Heu, Heu



6
M^r Justin Minor prêtre habitué, fait lebréton

M^r Justin minor prêtre habitué peut être âgé d'environ
quarante et quelques années; quoi que je sois vieux j'ai
souvent vu de tels vices mal organisés, il est d'une
baroquerie et d'une étourderie inconcevable, grognant
et contrariant habituellement, d'une paresse extraordinaire
ne pouvant se lever du lit que très tard; ne converse qua-
tre peu de monde, parcequ'il prend tout qui se présente
ou n'a assuré que chaque matin il fait prendre à
l'auberge une bouteille de vin qu'il consomme peu à peu
dans la journée après sa messe, quoi que j'eusse défendu
expressément cet usage scandaleux, on ne le Taxe cependant
pas d'ignorance ni de mauvaise conduite et à ma
connaissance je n'ai jamais appris qu'il se soit enivré
il ne pèche ni ne s'en pinte; il est d'une très mince
utilité dans cette paroisse où je l'ai trouvé habitué, il a
occupé différentes places, mais il n'a pu le siffler que dans
celle où on il paraît le moins à cause de ses habitudes
dans l'autre partie de la ville où il a des parents et où il
vaut mieux ne s'en pas présenter à la Communion pascale
du jendy st

voilà, monseigneur les quatre Messieurs prêtres
qui servent cette Eglise et qui partagent avec moi le Curé

M^r Les prêtres qui résident dans cette paroisse
sans fonctions autres que de dire leur messe

M^r Thomas, ne fait pas lebréton

M^r Thomas ancien Benedictin âgé d'environ 83 ans

1809

Réponse aux questions relatives
 aux chapelles, demandée par M^{gr} l'Evêque
 de Quimper dans l'arrêté du 30 mai 1809.



La seule chapelle inventuée dans la paroisse de Saint-Sauveur est celle appelée, chapelle de la congrégation, promise par M^r le Préfet à M^r le Curé.

Il n'existe point de chapelle inventuée dans la succursale.

La chapelle de la congrégation est pour recouvrement d'une nécessité absolue, vu l'insuffisance de l'Eglise paroissiale, relativement à la grande population de la paroisse.

Le Curé
 de Saint-Sauveur

Réponse aux questions adressées par Monseigneur
L'Evêque de Quimper à M.^r le Curé de Saint-Sauveur de
Brest côté de Recouvrance, le 30 mai 1809.

~~~~~

1.<sup>o</sup> La paroisse de St-Sauveur n'a pas de presbytère. celui  
qu'elle possédait autrefois, a été vendu par l'Etat à des particuliers  
qui le louent à M.<sup>r</sup> le Curé. il est en bonne réparation.

2.<sup>o</sup> Le desservant de St-pierre-Quilbignon, seule succursale de  
St-Sauveur, est dans le même cas que son curé, à l'exception  
que le presbytère qui lui est loué est en mauvais état de réparations.

3.<sup>o</sup> Pour le moment il ne se trouve dans Recouvrance ni dans  
la succursale aucune maison convenable à vendre.

Le Corré  
Curé  
De Saint-Sauveur.

| NOMS<br>des<br>PAROISSES.           | BIENS<br>RURAUX. | MAISONS.      | VALEUR<br>CAPITALE. | PRODUIT<br>ANNUEL. | RENTES<br>RESTITUÉES. | RENTES<br>par LEGS et<br>DONATIONS. | RENTES<br>de<br>FONDACTIONS.                                                                                                                                                                                                                    | CHARGES. | REVENU<br>NET.                       | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|------------------|---------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>St. Sauveur<br/>de<br/>bret.</i> | <i>aucun</i>     | <i>aucune</i> |                     |                    | <i>aucune</i>         | <i>aucune</i>                       | <i>377<sup>l</sup> 85<sup>c</sup>. 327<sup>l</sup></i><br><i>pour</i><br><i>services</i><br><i>solennels</i><br><i>et messes</i><br><i>basses</i><br><i>à</i><br><i>servir</i><br><i>qui</i><br><i>acquittées</i><br><i>montent</i><br><i>à</i> |          | <i>50<sup>l</sup> 85<sup>c</sup></i> | <i>les impositions de<br/>St. Sauveur<br/>montent à<br/>quelque<br/>quelque<br/>taxe<br/>totale<br/>85<sup>c</sup><br/>les fondations,<br/>revenue<br/>50<sup>l</sup></i> |